



PRESENTS : Mmes Dominique CABROL, Fabienne BARRIS, Marion BONNERAT, Fabienne DECORET, Fleur LITRE, Mrs Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Franck DI GENNARO, Pascal BERTRAND, Maurice GONNARD, , Christian MAFFRE, Jean-Paul PLAISANTIN.

ABSENTE : Dominique CAEL, Rudy LECAT

REPRESENTE PAR POUVOIR : Jeanne GERONDEAU

Début du Conseil à 20H32

Secrétaire de séance : Olivier JEANTET

1. APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 30 JUIN ET DU 3 JUILLET 2017.

Les procès-verbaux des conseils municipaux du 30 juin et du 3 juillet 2017 sont approuvés.

Votants : 13 Pour : Unanimité

2. CONVENTION AVEC LE CAUE POUR LA PARTICIPATION DE L'ARCHITECTE-CONSEIL AUX COMMISSIONS D'URBANISME

Le conseil Municipal accepte le renouvellement de cette convention

Votants : 13 Pour : Unanimité

3. CHARTE DE DEONTOLOGIE DES ELUS DU CŒUR DE CHARTREUSE POUR L'ELABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME

Maurice GONNARD présente au conseil municipal la nouvelle charte de déontologie qui fixe un cadre basé sur les principes de l'intérêt général, de la probité, de l'impartialité et de la transparence

Le conseil municipal valide les termes de la charte de déontologie pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

Votants : 13 Pour : Unanimité

4. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS

Franck Di Gennaro, expose le montant des subventions allouées aux associations pour 2017,

Le conseil Municipal décide d'attribuer les subventions aux associations selon le tableau ci-dessous et mandate le Maire pour étudier et mettre en œuvre la mise à disposition de salles communales pour Musiflok, le Sou des écoles et le Comité d'Animation associations citées

Associations	Montants
A.D.M.R.	6 000.00 €
Club des Sports	3 600.00 €
C.L.S.H. Curieux de nature	1 200.00 €
Charmant Som Gym	1 500.00 €
L'Ephémère	14 000.00 €
Pic Livres	800.00 €
Ski Nordique Chartroussin	2 500.00 €
Chartreuse Nordique	200.00 €
Compagnie Entre Ciel et Terre	500.00 €
Photosom	250.00 €
Union des commerçants	500.00 €
Fédération de la montagne et de l'escalade (entretien du site d'escalade du Mollard)	153.00 €
Total	31 203.00 €

Votants : 13 Pour : Unanimité

5. AVENANT A LA CONVENTION MEDECINE PREVENTIVE ET SANTE AU TRAVAIL AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'ISERE

Le Conseil Municipal approuve l'avenant à la convention médecine préventive et santé au travail avec le centre de gestion de l'Isère

Votants : 13 Pour : Unanimité

6. CONVENTION AVEC LA VILLE DE VOIRON POUR LA PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE

Le conseil municipal accepte la proposition de convention relative à la participation financière, et de régler à la ville de Voiron la somme de 0.58cts par élève du 1^{er} degré scolarisé à St pierre et autorise le Maire à la signer

Votants : 13 Pour : Unanimité

7. INCORPORATION DES BIENS SANS MAITRE AU DOMAINE COMMUNAL

Le conseil municipal décide d'exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil et d'incorporer les biens présumés sans maître notifiés par la préfecture le 21 juin 2017. Mandate le Maire pour prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communale de ces parcelles et l'autorise à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet

Votants : 13 Pour : Unanimité

8. AUTORISATION DE RAMASSAGE DE CHAMPIGNONS EN FORET COMMUNALE

Le conseil municipal décide de renouveler l'autorisation faite à Mr BOLUDA NADAL de ramasser des champignons de type sanguins ou lactaire délicieux du 1^{er} septembre au 30 novembre 2017, moyennant une somme de 46€ ht par personnes et pas jour de ramassage et autorise le Maire à signer l'acte administratif correspondant.

Votants : 13 Pour : Unanimité

9. CONVENTION RELATIVE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET DES ACTES D'URBANISME AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le conseil municipal valide les termes de la convention avec la communauté de communes relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme pendant l'absence de l'agent municipal en charge de l'urbanisme pour la période du 1^{er} au 15 octobre 2017 et mandate le Maire pour signer cette convention

Votants : 13 Pour : Unanimité

La séance est levée à 21 H 30